Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260429-DCM_2026_041-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRESENTS : M. LIRZIN Yvon, M. MATHÉ Jacques, Mme GÜNEY Lorène, M. POUGNARD Xavier, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. LETTY Patrick, Mme GRIS Chantal, M. MONTIER François, M. BOUDOU Laurent, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUEMENT Isabelle, M. ROCHEREAU Yohann, Mme CONSTANTIN Anne-Perrine, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, M. DUFOUIN Eric, Mme ALLAIN Pascale.

PROCURATIONS : Mme Florence LE CALVEZ à M. LETTY Patrick
M. Alexandre GUILBAUD à Mme ALLAIN Pascale

SECRÉTAIRE : Mme CONSTANTIN Anne-Perrine

Présents : 21 **Pouvoirs :** 2 **Votants : 23**

DCM_2026_041	**AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal apprès avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique du budget principal de la Commune de l'exercice 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances – Administration Générale réunie le 13 avril 2026 ;

CONSTATANT que, pour le budget principal de la Commune, le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent ou un déficit de fonctionnement ou d'exploitation et un excédent ou un déficit d'investissement cumulé de :

- **Fonctionnement : 864 005.28 €**
- **Investissement : 480 662.34 €**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260429-DCM_2026_041-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE, à la majorité, par 21 voix POUR et 2 voix CONTRE** (*M. Eric DUFOUIN et Mme Anne TRANVOUEZ*) d'affecter les résultats de fonctionnement ou d'exploitation comme suit :

Budget Principal :	**Fonctionnement**	**864 005.28 €**
	Affectation au compte 1068 (excédents capitalisés)	**864 005.28 €**
001 R	**Excédent** d'investissement reporté	**480 662.34 €**

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

M. le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de